

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Attia donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Paul, Mme Piétri



Délibération n° 2020-VI-17 du 11 juin 2020

PLAN CANOPÉE : POUR UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ARBRE EN SEINE-SAINT-DENIS (2021-2030).

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

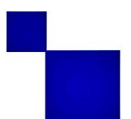
Vu l'article L 350-3 du Code de l'environnement,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE le Plan Canopée 2021-2030 (annexe 1 à la délibération) ;
- APPROUVE le nouveau barème d'aménités des arbres du Département (annexe 2 à la délibération) ;
- APPROUVE la liste des arbres et alignements d'arbres remarquables du Département (annexes 3 et 3 bis à la délibération) ;
- DÉLÈGUE à sa commission permanente la mise en œuvre du Plan Canopée 2021-2030, ainsi que ses éventuelles modifications ou révisions ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus au Plan Canopée, ainsi qu'à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à ces demandes.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.